



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2026

---

#### Présents

Marie DUCRET GAUTHEY, présidente  
Samantha BAVAUD BOCION, vice-présidente  
Jean-Luc BAUR  
Tristan BODMER  
Jimmy BONDALLAZ  
Andreea CAPITANESCU BENETTI  
Laurent CATTIN  
Maxime DETHURENS  
Patricia HUGENTOBLER  
Florentin MOTTIER  
Téo SPAHR

#### Exécutif

Thierry ARN, maire  
Rémi FOUCHAULT  
Jean-Pierre GANTNER (excusé)

#### Secrétaires

Nadia DUPRAZ  
Catherine KOUMROUYAN  
(procès-verbal)

---

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2026
  2. Présentation des comptes communaux de l'exercice 2025
  3. Construction des canalisations communales
  4. Commission culture, sports et loisirs : rapport
  5. Commission école et petite enfance : rapport
  6. Aménagement secteur Quarts / Coteau : suivi
  7. Communications de l'exécutif
  8. Divers
  9. Questions du public
- 

La présidente ouvre la séance à 19h00, remercie les membres du conseil pour leur présence et excuse l'absence de Jean-Pierre Gantner.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.



## 2. Présentation des comptes communaux de l'exercice 2025

La présidente invite Catherine Koumrouyan, secrétaire comptable, à faire la présentation des comptes de l'exercice 2025. Cette dernière a préparé un résumé illustré des éléments significatifs des comptes de résultats et d'investissements, ainsi que de l'état des dettes communales et du bilan. Elle indique rester à disposition pour toute information détaillée sur l'une ou l'autre position des comptes.

Le maire souhaite commenter brièvement cette présentation, notamment quant à la question du montant de centimes additionnels. Il rejoint la recommandation de Catherine Koumrouyan de garder une certaine prudence à cet égard, vu les projets futurs à financer. Il informe en outre de la stratégie décidée par le conseil administratif quant au financement bancaire des travaux en cours de construction de la 2<sup>ème</sup> phase du séparatif, soit des prêts successifs à court terme uniquement avec un taux d'intérêts bas très favorable, prêts qui seront consolidés en une avance fixe à la fin de la 1<sup>ère</sup> étape 2026. Thierry Arn ajoute consulter régulièrement Laurent Cattin pour valider ces décisions.

Nadia Dupraz relève que les comptes du Groupement intercommunal du centre sportif sont également à disposition du conseil sur CMnet et invite à en prendre connaissance. Le maire rappelle que cette instance intercommunale est un peu une « coquille vide » créée dans le but de pouvoir obtenir une subvention du fonds intercommunal pour la rénovation des terrains du stade. Il importe toutefois de garder cet organe actif pour maintenir le caractère intercommunal des infrastructures.

Thierry Arn mentionne encore que la commission des finances a le loisir de se réunir pour étudier les comptes, demander si besoin des compléments d'informations à la secrétaire-comptable et rapporter ensuite au conseil. Il transmet à Catherine Koumrouyan ses remerciements pour le travail accompli.

## 3. Construction des canalisations communales

En l'absence de Jean-Pierre Gantner, le maire résume l'avancée des travaux en cours à la route du Lavoir qui progressent de manière satisfaisante, malgré un certain nombre de difficultés, notamment quant à la reprise de branchements privés. Il ajoute que certaines décisions sont délicates mais qu'elles relèvent de l'autorité cantonale qui, in fine, peut accorder des dérogations. Toutefois, le département n'est pas toujours prompt à se déterminer et se repose sur la commune pour faire le porte-parole de décisions déplaisantes.

Pour répondre à Maxime Dethurens, qui rapporte le sentiment d'un habitant que le chantier prend trop de temps, Catherine Koumrouyan relève que le planning est respecté, notamment grâce aux conditions météo très favorables.

Thierry Arn mentionne encore que les discussions ont démarré pour préparer l'étape 2027 à la route du Coteau qui va être très complexe quant à la gestion du trafic et



au cheminement des piétons. Est toutefois déjà confirmée la création d'une piste pour les machines du chantier entre la route du Coteau et le chemin de Mollaz, via le champ au droit des dernières habitations à la route du Coteau, cela durant une année au minimum.

Quant à la mobilité piétonne, plusieurs scénarii via des parcelles privées ont été explorés, sans succès à ce stade des consultations, afin de remédier à l'impossibilité d'emprunter la route du Coteau durant les deux premiers mois 2027. Sans accord pour le passage par une propriété privée, les piétons devront emprunter le chemin de Mollaz ; est aussi envisagée la construction d'une passerelle dans le contrebas du muret à la route du Coteau.

Marie Ducret Gauthey demande si une compensation est prévue pour le propriétaire du champ dans lequel sera construite la piste de chantier. Le maire répond que le principe est le même que pour la mise à disposition du terrain pour la base vie de l'entreprise Cuénod, soit une contribution très modeste de 1 F/m<sup>2</sup>.

Laurent Cattin s'inquiète de la présence de beaucoup d'eau en bas du terrain envisagé pour cette piste. Il sera effectivement nécessaire d'en tenir compte dans son aménagement. Maxime Dethurens demande si la compensation prévue sera aussi versée à l'exploitant de la parcelle. Le maire répond que cela sera au propriétaire de voir.

#### 4. Commission culture, sports et loisirs : rapport

Jimmy Bondallaz relate les discussions en séance de commission, le 16 mars, durant laquelle il a été confirmé le souhait de créer un espace de jeux vers le terrain de pétanque au stade. Une nouvelle séance est fixée au 18 mai pour alimenter la réflexion avec des informations plus précises à disposition.

Rémi Fouchault souhaite apporter la précision que ce projet est à mettre en corrélation avec celui de la réfection de la place de jeux en face de la mairie, dont il s'occupe.

#### 5. Commission école et petite enfance : rapport

Téo Spahr résume les travaux de la commission pour l'organisation de la fête des promotions qui avance bien. Un autre rendez-vous est prévu le 6 mai. Il invite le conseil à réserver la date du 26 juin pour participer aux préparatifs.

Nadia Dupraz annonce que, à la suite de la recherche, par voie de tout-ménage, de jeunes pour donner un coup de main, quelques candidats ont répondu présents. Elle souhaite savoir si elle peut leur confirmer leur participation. Tel est le cas.

Marie Ducret Gauthey demande si la réservation de l'orchestre fait l'objet d'un contrat. Il est répondu que cela est bien le cas.



Concernant la consultation publique menée sur les besoins en accueil de la petite enfance, Téo Spahr n'a reçu que 4 réponses, ce qui, à son sens, est révélateur de la baisse d'intérêt et de besoins des familles de Laconnex pour une structure comme celle du jardin d'enfants. Une réflexion s'impose donc sur l'avenir de la structure.

Le maire remercie le conseiller pour son initiative et comprend sa déception devant si peu de réponses, ce qui traduit certainement que les habitants ne sont pas concernés. Il relève toutefois que de nouvelles familles vont arriver, ce qui pourrait engendrer une reprise de la demande. Il convient donc d'être prudent avant une fermeture trop rapide du jardin d'enfants. La commune ne peut certes pas subventionner une institution qui ne répond plus à un besoin, mais cela sera compliqué de la réactiver le cas échéant.

Andreea Capitanescu Benetti est d'avis qu'il est important de garder la structure en attendant le développement futur de constructions et de voir durant cette période creuse si une collaboration pourrait être initiée entre l'école et l'éducatrice. Rémi Fouchault rappelle que c'est le département qui gère les besoins en personnel de l'établissement scolaire.

Téo Spahr ajoute en conclusion qu'il tient à disposition de tous les intéressés les devis pour la manifestation des promotions et que les procès-verbaux des séances de la commission sont accessibles à tous.

## 6. Aménagement secteur Quarts / Coteau : suivi

Le maire relate que le groupe de réflexion s'est réuni à deux occasions durant lesquelles la discussion a porté sur les aspects problématiques de l'aménagement du secteur et sur quelques grands axes directeurs, dont les accès, la volonté de la commune de construire au moins un bâtiment locatif, les chemins piétons, et l'obligation de s'en tenir aux dispositions réglementaires du plan de site communal de 2013. Ont aussi été évoqués le souhait d'un développement accessible à des catégories variées de population, ainsi que l'opportunité de créer un nouveau centre de vie avec des activités pour le village, mais dans une mesure modérée.

Il fait en outre mention d'un premier rendez-vous le lundi 13 mars avec l'équipe du promoteur de la parcelle 2438, Capvest, représentée par le directeur du développement, la cheffe de projet et le directeur des acquisitions. Durant la rencontre, les éléments discutés par le groupe de réflexion communal ont été transmis. Capvest a questionné la position de la commune sur un accès via la parcelle récemment acquise 2258 et a été manifestement déçu par la réponse du maire, à savoir une opposition de la commune qui s'en tient aux principes d'accès prévus du plan de site.

Capvest va maintenant démarrer les consultations auprès des différents services concernés du canton, afin d'élaborer une image directrice de l'aménagement du secteur. La commune communiquera son intention d'être associée à ces discussions, ceci pour disposer de l'avis des autorités cantonales de première main.



Thierry Arn ajoute que la réflexion communale continuera en parallèle au sein du groupe et qu'il reviendra vers le conseil avec des lignes directrices. Il estime que, tant que la justice n'aura pas tranché le litige de la servitude de passage sur la parcelle privée 2437, rien ne pourra être formalisé. Il se félicite de l'excellente décision d'acheter la parcelle 2258, la question des accès étant centrale dans le développement du projet.

Andreea Capitanescu Benetti demande si les différents scénarii d'accès évoqués par le groupe ont été transmis au promoteur. Rémi Fouchault répond que oui et ajoute que rien ne pourra démarrer tant que toutes ces questions n'auront pas été réglées.

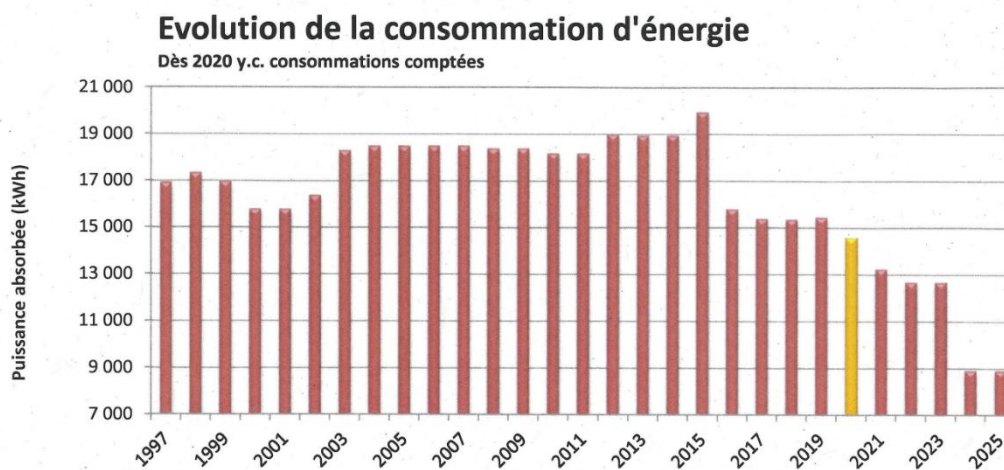
Maxime Dethurens commente le fait qu'il faudra attendre la fin des travaux du séparatif dans le secteur, soit 2 ans. Thierry Arn est d'avis que la préparation de l'image directrice prendra au moins un temps équivalent, ce dont Capvest semble très conscient.

Est également questionnée l'utilisation de la parcelle 2258 dans l'immédiat. Le maire répond qu'aucun usage n'est prévu à ce stade et que le terrain sera très certainement inclus dans le projet futur d'aménagement. A voir si la commune a des besoins qui émergent dans l'intervalle, mais la parcelle reste une carte importante dans le développement du secteur.

Samantha Bavaud Bocion invite à veiller à la présence de squatters.

## 7. Communications de l'exécutif

- ❖ *Evolution consommation éclairage public* : Rémi Fouchault commente les informations reçues des SIG concernant la consommation de l'éclairage public communal. Comme cela peut se constater sur le graphique ci-dessous, la rénovation en LED lancée dans le cadre des travaux du séparatif engendre une diminution significative de la consommation électrique. Cela n'a qu'un impact financier marginal, mais a du sens d'un point de vue écologique.





- ❖ *APA carport* : Thierry Arn indique que le dossier d'autorisation de construire ce dispositif, qui viendra remplacer l'actuel cabanon délabré du marché et permettra d'abriter la berse de tables, a été déposé par notre mandataire. Andreea Capitanescu Benetti souhaiterait avoir le plan de cet aménagement.
- ❖ *Litige évacuation gazon synthétique de l'ancien terrain du stade* : Thierry Arn relate que la commune a été mise en demeure par un avocat de Strasbourg qui lui reproche la mise en décharge non conforme de ce matériau. Il s'avère que l'entreprise mandatée par notre propre mandataire, Realsport, pour la rénovation des terrains, a fait faillite et le vieux matériau n'a de ce fait pas été correctement traité. Le maire a contacté Realsport, qui était déjà au courant des faits, et a procédé à une analyse juridique, laquelle donne l'entière responsabilité à Realsport de régler ce litige. La commune a donc adressé à l'avocat un courrier succinct renvoyant ce dernier vers Realsport. Il n'est pas exclu que la commune reçoive un commandement de payer ; le cas échéant, la commune se retournera vers Realsport.
- ❖ *Prêt de places de crèche à Cartigny* : Thierry Arn dit avoir été sollicité par la commune d'Aire-la-Ville pour le prêt d'une place vacante de crèche louée par Laconnex. Puisqu'il n'y a pas de besoin pour nos familles alors que Cartigny cherche désespérément des disponibilités, le conseil administratif a accepté de prêter, contre paiement, un 0.6% pendant une année à Cartigny, la place restant néanmoins formellement à disposition de Laconnex. Toutefois, le maire déplore l'opacité générale du système de gestion des places et le fait que la commune ne dispose d'aucun droit de représentation dans le comité de fondation de la crèche.
- ❖ *Recours autorisation de construire* : Rémi Fouchault mentionne qu'un recours a été déposé contre l'autorisation de construire donné à un propriétaire pour l'aménagement dit « Vooland » sur son terrain. La commune avait donné un préavis favorable puisque le propriétaire s'était engagé à faire un usage strictement personnel et non commercial du site.
- ❖ *Bâtiment Maison-Forte 2 – demande d'un aménagement extérieur* : Thierry Arn relate que certains habitants de ce locatif communal se sont plaints de l'aménagement actuel en graviers peu agréable. Le conseil administratif a accepté d'entrer en matière pour un agencement végétalisé.
- ❖ *Journée de réparation vélos* : Rémi Fouchault informe de la mise sur pied d'une journée, le samedi 23 mai vers la mairie, durant laquelle les habitants de Laconnex pourront venir faire réparer leurs vélos, à l'instar de ce qui est proposé à Soral. La prestation des réparateurs sera payée par la mairie, mais les frais de réparation par les privés.



- ❖ *Rapports sécurité incendie* : Rémi Fouchault fait part de la réalisation d'un audit, par un bureau spécialisé, des bâtiments du café-restaurant, de la salle communale, du centre sportif et du parking souterrain Vy-Neuve. Le conseil administratif a pris connaissance des rapports reçus et va déterminer quelles sont les actions prioritaires à entreprendre, selon l'utilisation des locaux et des possibilités immédiates ou non d'apporter les améliorations souhaitées. Par exemple, l'utilisation de la petite salle communale du restaurant scolaire est limitée à 20 personnes, à moins que la porte d'accès soit enlevée ; la jauge passe ainsi à 50. Il va donc falloir prévoir dans les budgets futurs de remédier aux défauts constatés, car le conseil administratif ne veut pas avoir à porter de responsabilités en la matière, rappelant la procédure en cours contre l'exécutif de Crans-Montana. Rémi Fouchault donne également l'exemple de la grande porte de la salle communale, qui donne sur la route du Coteau, et qui doit être débloquée durant tout usage de la salle. Cette disposition est incluse dans le règlement de location de la salle et la responsabilité de tout incident revient au loueur. Les rapports seront publiés sur CMnet pour information. Quelques compléments et précisions seront encore demandés au bureau d'audit.

## 8. Divers

- ❖ *Invitation de la commune de Plan-les-Ouates* : Maxime Dethurens mentionne s'être rendu à l'invitation de prendre connaissance du projet sportif sur le site des Cherpines. Il a été impressionné par l'ampleur des infrastructures prévues, tant à vocation sportive que culturelle. La construction de cet espace va coûter 210 millions et 15 millions seront nécessaires annuellement pour son exploitation, en partenariat avec d'autres communes si intérêt. Il se demande si la commune ne pourrait pas y penser, par exemple avec en contrepartie, des rabais pour l'accès aux infrastructures proposés à nos habitants.

## 9. Questions du public

Pas de public.

La séance est levée à 20h30.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale